

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 5 juin 2024 à 13 h 30 en la salle "Les Ruisseaux" au 2^e étage de l'Édifice de La Matanie

Présences

Mme Josée Marquis, maire de Saint-Adelme
M. Gérald Beaulieu, maire de Baie-des-Sables et préfet
M. Eddy Métivier, maire de Matane

Absences

M. Mathieu Isabel, maire des Méchins
M. Philippe Savard, maire de Sainte-Paule et préfet suppléant

Les membres présents forment le quorum. La séance est tenue sous la présidence du préfet, monsieur Gérald Beaulieu. Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, est aussi présent. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Recommandations – Demandes d'aide financière
 - 3.1. FRR volet 2 – Dons et commandites (Municipalité de Baie-des-Sables pour le Comité des pompiers – "Fête nationale")
 - 3.2. FRR volet 2 – Dons et commandites (Centre de mise en valeur des Opérations Dignité – "Commémoration des 50 ans")
 - 3.3. FRR volet 2 – Dons et commandites (Comité de développement de Saint-Adelme – "Spectacle théâtral")
 - 3.4. FRR volet 2 – Dons et commandites (Corporation de développement de Sainte-Félicité – "Vente de garage communautaire")
 - 3.5. FRR volet 2 – Dons et commandites (Corporation de développement local de Saint-Léandre – "Fête champêtre")
 - 3.6. FRR volet 2 – Dons et commandites (Festival country de Matane – "Les Jeudis Country")
 - 3.7. FRR volet 2 – PDC collaboration spéciale (Centre socioculturel Le Jubé – "Soutien à la programmation 2024")
 - 3.8. FRR volet 2 – Collaboration spéciale en attractivité (Espace Avenir M – "Place aux jeunes de La Matanie 2024-2025")
 - 3.9. FRR volet 2 – PDC collaboration spéciale et attractivité (Émie Sirois – projet "On décroche")
4. Entente de services avec DEM relativement à l'entente sectorielle en attractivité
5. Rencontres Hydro-Québec (Journées de la Culture) – Autorisation de signature
6. Plan d'action – Forum sur la gouvernance – Info
7. Offre de services pour une étude de pré faisabilité d'un comptoir alimentaire par Synergie Matanie
8. Contribution financière de la MRC de La Matanie au projet « Expérimentation de différents modes de rémunération pour les ouvriers forestiers »
9. Demande d'une lettre d'appui de cmētis – projet de planification stratégique et de démarche de développement organisationnel
10. Renouvellement du contrat de conciergerie avec les Ateliers Léopold-Desrosiers pour 2024-2025
11. Suivi étagères – Info
12. La Mutuelle des municipalités du Québec – Assurance des cyberrisques

13. Rendez-vous de l'innovation de l'Est-du-Québec, les 24 et 25 septembre 2024 à Matane
 14. FQM – Congrès annuel du 26 au 28 septembre 2024 au Centre des congrès de Québec
 15. Offre de services professionnels d'accompagnement pour l'élaboration d'un plan de sécurité
 16. Offre de services PG Solutions – amélioration du logiciel d'évaluation foncière (ajout de deux modules et hébergement)
 17. Gestion des ressources humaines (GRH)
 - 17.1. Affichage – Poste de technicien-ne en évaluation foncière
 - 17.2. Embauche au poste étudiant d'agent-e de communication
 - 17.3. Embauche au poste de conseiller-ère en urbanisme
 18. Lettre de la direction régionale du MAMH – annonce d'un soutien financier pour l'intégration des nouvelles OGAT – Info
 19. Initiative en économie circulaire
 20. Consultation sur le projet pilote pour la population de caribous montagnards de la Gaspésie
 21. Relations avec le MELCCFP – caribous et aires protégées
 22. Entente intermunicipale transitoire concernant l'Entente-cadre de partenariat entre ÉEQ et les organismes municipaux portant sur la collecte et le transport des matières recyclables (TNO)
 23. Marché public de La Matanie
 - 23.1. Marché public – Directive de changement C-04
 - 23.2. Marché public – Directive de changement A-08.r1
 - 23.3. Marché public – Directive de changement A-11
 - 23.4. Marché public – Installation d'une base pour bornes de recharge
 - 23.5. Adoption de la Politique d'accès au Marché public de La Matanie révisée (saison 2024)
 - 23.6. Octroi du contrat de conciergerie au Marché public de La Matanie
 - 23.7. Demande d'aide financière au Fonds de soutien au développement bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent 2024-2026 – Promotion du marché public
 24. Varia
 25. Période de questions
 26. Fermeture de la séance
-

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance est ouverte et le quorum est constaté.

RÉSOLUTION 340-06-24

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'appel des présences, les membres du comité administratif présents forment le quorum;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'ordre du jour lequel est lu par le préfet, monsieur Gérald Beaulieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE

RECOMMANDATIONS – DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

RÉSOLUTION 341-06-24

FRR VOLET 2 – DONN ET COMMANDES (MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES POUR LE COMITÉ DES POMPIERS – "FÊTE NATIONALE")

CONSIDÉRANT QUE les demandes de dons et commandites sont étudiées en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé au *Programme d'octroi de dons et commandites*;

- Municipalité de Baie-des-Sables pour le Comité des pompiers – Fête nationale : 500 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 342-06-24

FRR VOLET 2 – DONN ET COMMANDES (CENTRE DE MISE EN VALEUR DES OPÉRATIONS DIGNITÉ – "COMMÉMORATION DES 50 ANS")

CONSIDÉRANT QUE les demandes de dons et commandites sont étudiées en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé au *Programme d'octroi de dons et commandites*;

- Centre de mise en valeur des Opérations Dignité – Commémoration des 50 ans des Opérations Dignité : 1 000 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 343-06-24

FRR VOLET 2 – DONS ET COMMANDITES (COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-ADELME – "SPECTACLE THÉÂTRAL")

CONSIDÉRANT QUE les demandes de dons et commandites sont étudiées en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé au *Programme d'octroi de dons et commandites*;

- Comité de développement de Saint-Adelme – Spectacle théâtral : 500 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 344-06-24

FRR VOLET 2 – DONS ET COMMANDITES (CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINTE-FÉLICITÉ – "VENTE DE GARAGE COMMUNAUTAIRE")

CONSIDÉRANT QUE les demandes de dons et commandites sont étudiées en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé au *Programme d'octroi de dons et commandites*;

- Corporation de développement de Sainte-Félicité – Vente de garage communautaire : 500 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 345-06-24

FRR VOLET 2 – DONN ET COMMANDES (CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT LOCAL DE SAINT-LÉANDRE – "FÊTE CHAMPÊTRE")

CONSIDÉRANT QUE les demandes de dons et commandes sont étudiées en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commande suivante, à partir du budget associé au *Programme d'octroi de dons et commandes*;

- Corporation de développement local de Saint-Léandre – Fête champêtre : 500 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 346-06-24

FRR VOLET 2 – DONN ET COMMANDES (FESTIVAL COUNTRY DE MATANE – "LES JEUDIS COUNTRY")

CONSIDÉRANT QUE les demandes de dons et commandes sont étudiées en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commande suivante, à partir du budget associé au *Programme d'octroi de dons et commandes*;

- Festival country de Matane – Les Jeudis Country : 500 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 347-06-24

FRR VOLET 2 – PDC COLLABORATION SPÉCIALE (CENTRE SOCIOCULTUREL LE JUBÉ – "SOUTIEN À LA PROGRAMMATION 2024")

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Centre socioculturel Le Jubé pour soutenir sa programmation d'activités pour 2024;

CONSIDÉRANT l'analyse du projet en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise, à partir du FRR volet 2, une aide financière de 3 000 \$ au Centre socioculturel Le Jubé pour sa programmation d'activités 2024;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 348-06-24

FRR VOLET 2 – COLLABORATION SPÉCIALE EN ATTRACTIVITÉ (ESPACE AVENIR M – "PLACE AUX JEUNES DE LA MATANIE 2024-2025")

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme *Espace Avenir M* pour Place aux jeunes de La Matanie;

CONSIDÉRANT l'analyse du projet en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT l'Entente sectorielle de développement pour l'accueil et l'attractivité du Bas-Saint-Laurent visant à soutenir les MRC dans leurs démarches concertées afin d'attirer de nouvelles personnes sur le territoire, de mettre en place des conditions gagnantes pour l'accueil et l'enracinement durable des personnes migrantes;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise une aide financière de 5 000 \$, en vertu d'une collaboration spéciale aux fins de l'entente sectorielle de développement pour l'accueil et l'attractivité du Bas-Saint-Laurent, à *Espace Avenir M* pour Place aux jeunes de La Matanie 2024-2025;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 349-06-24

FRR VOLET 2 – PDC COLLABORATION SPÉCIALE ET ATTRACTIVITÉ (ÉMIE SIROIS – PROJET "ON DÉCROCHE")

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de madame Émie Sirois pour le projet "On décroche";

CONSIDÉRANT l'analyse du projet en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT le financement disponible pour la MRC de La Matanie dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement pour l'accueil et l'attractivité du Bas-Saint-Laurent visant à soutenir les MRC dans leurs démarches concertées afin d'attirer de nouvelles personnes sur le territoire, de mettre en place des conditions gagnantes pour l'accueil et l'enracinement durable des personnes migrantes;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise une aide financière de 10 000 \$, soit 5 000 \$ (FRR volet 2) et 5 000 \$ (entente sectorielle de développement pour l'accueil et l'attractivité), à madame Émie Sirois pour le projet "On décroche";

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 350-06-24

ENTENTE DE SERVICES AVEC DEM RELATIVEMENT À L'ENTENTE SECTORIELLE EN ATTRACTIVITÉ

CONSIDÉRANT QUE l'Entente sectorielle de développement pour l'accueil et l'attractivité du Bas-Saint-Laurent vise à soutenir les MRC dans leurs démarches concertées afin d'attirer de nouvelles personnes sur le territoire, de mettre en place des conditions gagnantes pour l'accueil et l'enracinement durable des personnes migrantes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a confié, à Développement Économique Matanie (DEM), les mandats de développement économique et durable, incluant le développement touristique, la promotion, l'accueil (Bureau d'accueil touristique) ainsi que le marketing territorial et l'attractivité (coordination et pilotage);

CONSIDÉRANT QUE la MRC partage la responsabilité de la promotion de la marque territoriale MatanieXP avec DEM;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de la convention établissant les conditions et modalités de l'aide financière annuelle de 16 667 \$, pour les années 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026, en vertu d'une collaboration spéciale avec DEM aux fins de l'entente sectorielle de développement pour l'accueil et l'attractivité du Bas-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit autorisé à signer les documents utiles et à effectuer le paiement des montants selon les modalités prévues à ladite convention prenant effet à sa signature par toutes les parties et restant en vigueur jusqu'à la réalisation des obligations ou jusqu'au 31 mars 2026 selon la première éventualité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 351-06-24

RENCONTRES HYDRO-QUÉBEC (JOURNÉES DE LA CULTURE) – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a été choisie par le comité de sélection des Rencontres Hydro-Québec (Culture pour tous – organisme porteur de ce projet) pour les Journées de la Culture qui se tiendront du 27 au 29 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la MRC obtiendra un montant de 10 000 \$ pour l'organisation d'activités culturelles dans le secteur rural;

CONSIDÉRANT QUE le programme cible précisément les petites municipalités de moins de 3 000 habitants où il est généralement moins facile de présenter des activités culturelles de ce type;

CONSIDÉRANT les objectifs du programme :

- Célébrer la culture sur le territoire;
- Mettre en valeur la fierté locale;
- Rejoindre un maximum de personnes;
- Amener la culture dans le quotidien des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les projets proposés doivent être réalisés en collaboration et avec la participation des acteurs culturels locaux, répondre aux critères d'admissibilité du programme et mettre à l'honneur l'une des disciplines ciblées par Hydro-Québec (musique classique, chanson francophone, littérature, danse, théâtre ou activités muséales) et que les activités proposées doivent être interactives et gratuites;

CONSIDÉRANT QUE le rôle de la MRC, comme partenaire, est de coordonner l'ensemble du projet et d'être le répondant auprès des responsables de Culture pour tous et qu'un comité de travail formé d'organismes locaux assurera la mise en œuvre du projet;

CONSIDÉRANT QU'après avoir interpellé toutes les municipalités, plusieurs organismes locaux sont intéressés à participer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser la directrice au développement territorial, madame Vanessa Caron, à signer l'entente de partenariat entre la MRC de La Matanie et l'organisme Culture pour tous dans le cadre des Journées de la Culture – Rencontres Hydro-Québec pour l'organisation d'activités culturelles dans le secteur rural du 27 au 29 septembre 2024.

ADOPTÉE

PLAN D'ACTION – FORUM SUR LA GOUVERNANCE – INFO

RÉSOLUTION 352-06-24

OFFRE DE SERVICES POUR UNE ÉTUDE DE PRÉFAISABILITÉ D'UN COMPTOIR ALIMENTAIRE PAR SYNERGIE MATANIE

CONSIDÉRANT QUE la sécurité alimentaire est reconnue comme un important déterminant de la santé;

CONSIDÉRANT QUE les préoccupations pour la sécurité alimentaire des citoyens sont en constantes hausses;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action pour la sécurité alimentaire – *Matanie nourricière 2023-2025* identifie la mise sur pied d'une épicerie/comptoir solidaire à tarification sociale comme une piste d'intervention à explorer;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a demandé une proposition de services à l'organisme à but non lucratif, Synergie Matanie, afin de lui confier la réalisation d'une étude de préfaçabilité en lien avec l'établissement d'une épicerie/comptoir solidaire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'offre de services de Synergie Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

D'accepter l'offre de services de Synergie Matanie, au coût de 18 785 \$ plus taxes applicables et frais de déplacement, et d'en défrayer les coûts à partir des sommes réservées à l'amélioration de la sécurité alimentaire du Fonds régions et ruralité volet 2.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 353-06-24

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA MRC DE LA MATANIE AU PROJET « EXPÉRIMENTATION DE DIFFÉRENTS MODES DE RÉMUNÉRATION POUR LES OUVRIERS FORESTIERS »

CONSIDÉRANT QUE le projet, coordonné par le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (CRD), visant l'expérimentation de différents modes de rémunération pour les ouvriers forestiers, a atteint ses objectifs entre 2019 et 2023;

CONSIDÉRANT QU'au terme de ce projet, la volonté du milieu est que les conditions offertes aux ouvriers soient maintenues;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial que la région du Bas-Saint-Laurent puisse conserver l'attractivité de ses emplois saisonniers tels que les emplois liés au domaine forestier;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) offre un financement pour une année de transition en 2024 d'un montant de 350 000 \$ qu'il faut apparier avec une contribution minimale de 350 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et des Forêts ne consent à offrir aucun financement pour cette année transitoire au projet;

CONSIDÉRANT QUE les groupements forestiers partenaires du projet, la Fédération des groupements forestiers du Bas-Saint-Laurent, le CRD et les MRC du Bas-Saint-Laurent doivent donc assurer le reste du financement du projet pour l'année 2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE le CRD agira à titre de coordonnateur et gestionnaire du projet et décidera s'il consent à y investir une somme de 50 000 \$ lors de son CA du 27 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE les groupements forestiers et la Fédération des groupements forestiers du Bas-Saint-Laurent contribueront à la hauteur de 250 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie accorde une contribution financière totale de 6 250 \$ au projet « Expérimentation de différents modes de rémunération pour les ouvriers forestiers » pour l'année 2024, à partir du budget du Fonds régions et ruralité volet 2;

QUE le versement de la contribution de la MRC soit effectué au Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE

DEMANDE D'UNE LETTRE D'APPUI DE CMÉTIS – PROJET DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET DE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL

RÉSOLUTION 354-06-24

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE CONCIERGERIE AVEC LES ATELIERS LÉOPOLD-DESROSIERS POUR 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE le contrat de conciergerie avec Les Ateliers Léopold-Desrosiers s'est terminé le 31 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE les services de conciergerie des Ateliers Léopold-Desrosiers sont très satisfaisants;

CONSIDÉRANT QUE la MRC tient à appuyer cet organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée, à la MRC, au coût mensuel de 2 063 \$ plus les frais de fournitures ménagères;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

DE renouveler le contrat de conciergerie avec Les Ateliers Léopold-Desrosiers jusqu'au 31 décembre 2024, au montant estimé de 14 441 \$ plus les frais de fournitures et les taxes applicables.

ADOPTÉE

SUIVI ÉTAGÈRES – INFO

LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ASSURANCE DES CYBERRISQUES

RÉSOLUTION 355-06-24

RENDEZ-VOUS DE L'INNOVATION DE L'EST-DU-QUÉBEC, LES 24 ET 25 SEPTEMBRE 2024 À MATANE

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au Rendez-vous de l'innovation de l'Est-du-Québec qui se tiendra les 24 et 25 septembre 2024 à Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses d'inscription, au montant de 165 \$/personne plus les taxes applicables, pour la participation de monsieur Gérald Beaulieu, préfet, et monsieur Olivier Banville, directeur général, au Rendez-vous de l'innovation de l'Est-du-Québec qui se tiendra les 24 et 25 septembre 2024 à Matane.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 356-06-24

FQM – CONGRÈS ANNUEL DU 26 AU 28 SEPTEMBRE 2024 AU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui se tiendra du 26 au 28 septembre 2024 à Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de l'inscription au Congrès annuel de la FQM du préfet et d'un autre membre du Conseil au montant de 990 \$ par participant, plus les taxes applicables;

D'autoriser le remboursement des frais d'hébergement, de repas et de déplacement du préfet sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 357-06-24

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE SÉCURITÉ

CONSIDÉRANT la résolution numéro 115-02-24 autorisant la préparation d'une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec (MTQ) pour l'élaboration d'un plan de sécurité selon les modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT la lettre de la Ministre annonçant une aide financière au démarrage, à la MRC de La Matanie, dans le cadre du volet Plan de sécurité du PAVL qui devra servir notamment à :

- procéder à l'embauche des ressources nécessaires, le cas échéant;
- présenter le territoire et établir les besoins;
- rédiger les documents d'appel d'offres;
- évaluer les offres de service et procéder au choix d'une firme, conformément aux lois et règlements régissant les municipalités du Québec;

- identifier les mandats à réaliser en régie dans le cadre de l'élaboration du plan d'intervention (régie et formule mixte);
- faire le suivi administratif et technique du mandat;

CONSIDÉRANT l'offre de services préparée par la FQM, service de l'ingénierie et infrastructure, sur la base d'un taux horaire de 116,78 \$, totalisant 16 349 \$ avant taxes pour l'ensemble de la démarche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

DE mandater le service de l'ingénierie et infrastructure de la FQM pour la préparation du devis d'appel d'offres et du plan de travail détaillé pour l'élaboration d'un plan de sécurité pour un montant estimé à 16 349 \$ avant taxes;

D'autoriser le directeur général à signer les documents requis pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 358-06-24

OFFRE DE SERVICES PG SOLUTIONS – AMÉLIORATION DU LOGICIEL D'ÉVALUATION FONCIÈRE (AJOUT DE DEUX MODULES ET HÉBERGEMENT)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie utilise le logiciel Évaluation, de l'entreprise PG Solutions, pour les besoins de son service d'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise PG Solutions a procédé à la modernisation de son logiciel lequel sera désormais déployé dans un environnement infonuagique;

CONSIDÉRANT QUE la modernisation nécessite des frais annuels récurrents de licences d'utilisation et d'hébergement ainsi que des frais de services professionnels au moment de l'implantation (environ 1 520 \$ plus taxes);

CONSIDÉRANT QUE le début des travaux est projeté en 2024 pour un déploiement en 2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de se prévaloir d'un contrat de trois ans pour réduire les frais;

CONSIDÉRANT QUE les frais annuels estimés totalisent 5 416 \$, avant taxes, et se répartissent comme suit :

- 2025 : 1 063 \$
- 2026 : 2 009 \$
- 2027 : 2 344 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le contrat informatique, avec PG Solutions, pour l'outil Évaluation au coût estimé, pour les années 2025 à 2027, à 6 227,05 \$ taxes incluses, auquel s'ajouteront, pour l'année 2024, les frais uniques de services professionnels de 1 747,62 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (GRH)

RÉSOLUTION 359-06-24

AFFICHAGE – POSTE DE TECHNICIEN-NE EN ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT les besoins d'une ressource pour le service de l'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'affichage d'un poste de technicien-ne en évaluation foncière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise l'affichage d'un poste de technicien-ne en évaluation foncière ainsi que le processus de sélection et d'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 360-06-24

EMBAUCHE AU POSTE ÉTUDIANT D'AGENT-E DE COMMUNICATION

CONSIDÉRANT l'affichage d'un poste étudiant d'agent-e de communication en support à la conseillère aux communications et affaires publiques durant la saison estivale;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'embauche de madame Elsa Wandeu Kolighe, étudiante universitaire, à titre d'agente en communication (poste étudiant) pour une durée de 9 semaines durant la saison estivale 2024 avec entrée en poste prévue le 25 juin 2024.

ADOPTÉE

EMBAUCHE AU POSTE DE CONSEILLER-ÈRE EN URBANISME

LETTRE DE LA DIRECTION RÉGIONALE DU MAMH – ANNONCE D'UN SOUTIEN FINANCIER POUR L'INTÉGRATION DES NOUVELLES OGAT – INFO

INITIATIVE EN ÉCONOMIE CIRCULAIRE

CONSULTATION SUR LE PROJET PILOTE POUR LA POPULATION DE CARIBOUS MONTAGNARDS DE LA GASPÉSIE

RÉSOLUTION 361-06-24

RELATIONS AVEC LE MELCCFP – CARIBOUS ET AIRES PROTÉGÉES

CONSIDÉRANT QUE les MRC ont la responsabilité de l'aménagement du territoire et, qu'à ce titre, elles doivent prévoir des actions de conservation et de mise en valeur des milieux naturels et de lutte aux changements climatiques pour leur territoire en cohérence avec les planifications territoriales existantes;

CONSIDÉRANT QUE les MRC sont considérées comme des municipalités locales pour leurs territoires non organisés lesquels ont une large tenure publique;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de La Matanie et, plus précisément, son territoire non organisé de Rivière-Bonjour englobent près du tiers de l'aire de répartition légale du caribou, avec notamment la réserve écologique Fernald, une partie du Parc national de la Gaspésie et la réserve de territoire aux fins d'aires protégées des Chic-Chocs;

CONSIDÉRANT QU'en 2019, le gouvernement du Québec avait amorcé une tournée des régions concernées par la protection du caribou dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie pour les caribous forestiers et montagnards;

CONSIDÉRANT QUE, lors de cette tournée, l'enjeu du caribou des bois montagnard a été traité par le gouvernement comme étant essentiellement gaspésien, sans la participation des MRC de l'Est du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE l'industrie forestière et le tourisme sont deux des secteurs d'activités très importants pour La Matanie et que ceux-ci sont directement concernés par les éventuelles mesures de la stratégie en développement;

CONSIDÉRANT QU'en 2019, la MRC de La Matanie avait demandé et obtenu la mise en place d'un comité de liaison, avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans le cadre des travaux d'élaboration de la Stratégie pour les caribous forestiers et montagnards, lors d'une prochaine réunion de travail des membres du Conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le comité de liaison ne s'est jamais réuni depuis sa création;

CONSIDÉRANT QUE, durant la période 2020-2024, la MRC n'a pas été interpellée directement dans le cadre de la poursuite des travaux relatifs à la Stratégie pour les caribous forestiers et montagnards de la Gaspésie ou dans les consultations relatives aux projets pilotes pour la population de caribous forestiers de Charlevoix et la population de caribous montagnards de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE ni le préfet ni les autres élus municipaux de la MRC de La Matanie n'ont été conviés à la conférence de presse du 1er mai dernier, à Sainte-Anne-des-Monts, durant laquelle le ministre de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, monsieur Benoit Charette, et la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, madame Maité Blanchette Vézina, ont annoncé les consultations publiques sur les projets pilotes susmentionnés;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie constate des similitudes entre la gestion gouvernementale du dossier du caribou et celui de l'appel à projets pour la mise en réserve d'aires protégées en territoire public méridional;

CONSIDÉRANT QUE la MRC n'a jamais été formellement rencontrée ou consultée par le MELCCFP en lien avec les travaux relatifs à la délimitation finale de l'aire protégée des Chic-Chocs, laquelle est entièrement comprise dans La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE la seule offre de rencontre est intervenue, le 27 mai 2024, en toute fin de processus avec un délai trop court pour en permettre l'organisation, soit le 31 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE ce processus aurait bénéficié de la participation des MRC pour à la fois reconnaître leur rôle de « gouvernement de proximité » ayant des compétences en développement, environnement et aménagement du territoire et pour donner une voix quant à leurs besoins et attentes en matière de concertation à l'échelle régionale;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie souscrit à la résolution numéro CA-2024-05-30/10 du conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) relative au processus d'appel à projets pour la mise en réserve d'aires protégées en territoire public et aux représentations de la Table régionale des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent (TREMBSL) visant le même objet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

DE mandater le préfet afin de transmettre à monsieur Benoit Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, et à madame Maïté Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, une lettre afin que la MRC de La Matanie soit reconnue comme un interlocuteur privilégié et incontournable pour tout projet majeur affectant l'aménagement, la protection et le développement de son territoire;

DE transmettre une copie de ladite lettre au député de Matane–Matapédia, monsieur Pascal Bérubé, au président de la TREMBSL, monsieur Bruno Paradis, et au président du CRDBSL, monsieur Bertin Denis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 362-06-24

ENTENTE INTERMUNICIPALE TRANSITOIRE CONCERNANT L'ENTENTE-CADRE DE PARTENARIAT ENTRE ÉEQ ET LES ORGANISMES MUNICIPAUX PORTANT SUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES (TNO)

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) est entré en vigueur le 7 juillet 2022 et qu'il prévoit, notamment, la conclusion d'ententes entre Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et les organismes municipaux portant sur la collecte et le transport des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QU'une seule entente doit être signée avec ÉEQ pour l'ensemble des municipalités de la MRC de La Matanie, avant le 30 juin 2024;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'ensemble des municipalités de la MRC de La Matanie d'instaurer une gestion simplifiée, regroupée et intégrée des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT l'article 678.0.2.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-271) qui permet, notamment, à la MRC de La Matanie, par règlement, de déclarer sa compétence à l'égard de l'ensemble des municipalités de son territoire, relativement à tout ou partie du domaine de la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 678.0.2.1 du *Code municipal du Québec*, la MRC de La Matanie a adopté, le 15 mai 2024, une résolution annonçant son

intention de déclarer sa compétence sur une partie du domaine de la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble de son territoire, ce qui inclut la collecte sélective;

CONSIDÉRANT QUE durant le processus de déclaration de compétence, il y a de mettre en place une entente intermunicipale transitoire afin que les municipalités délèguent leur compétence en matière de collecte sélectives des matières recyclables à la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie peut suivant l'article 578 du *Code municipal du Québec* accepter une délégation de compétence dans le domaine la gestion des matières résiduelles pour les activités visées par l'entente-cadre devant être signée avec ÉEQ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la signature pour le territoire non organisé (TNO) de Rivière-Bonjour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le préfet, monsieur Gérald Beaulieu, et le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, à signer l'*Entente intermunicipale transitoire concernant l'Entente-cadre de partenariat entre ÉEQ et les organismes municipaux portant sur la collecte et le transport des matières recyclables* pour le TNO de Rivière-Bonjour.

ADOPTÉE

MARCHÉ PUBLIC DE LA MATANIE

RÉSOLUTION 363-06-24

MARCHÉ PUBLIC – DIRECTIVE DE CHANGEMENT C-04

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de la directive de changement C-04 concernant du nivellement de terrain;

CONSIDÉRANT QUE les travaux inclus à la directive de changement C-04 seront payés conformément au règlement d'emprunt 287-1-2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directive de changement C-04 et une dépense de 919,27 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 364-06-24

MARCHÉ PUBLIC – DIRECTIVE DE CHANGEMENT A-08.R1

CONSIDÉRANT la résolution numéro 192-03-24 autorisant la directive de changement A-08 concernant l'installation des arrêts à neige;

CONSIDÉRANT QUE la directive de changement A-08 a fait l'objet d'une révision diminuant la valeur des travaux, avant les taxes applicables, de 1 761,32 \$ à 1 025,78 \$;

CONSIDÉRANT QUE les travaux inclus à la directive de changement A-08.r1 seront payés conformément au règlement d'emprunt 287-1-2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit autorisée la directive de changement A-08.r1.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 365-06-24

MARCHÉ PUBLIC – DIRECTIVE DE CHANGEMENT A-11

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de la directive de changement A-11 concernant des ajustements pour l'installation des pieux de galerie entrant en conflit avec la semelle de fondation du bâtiment existant;

CONSIDÉRANT QUE les travaux inclus à la directive de changement A-11 seront payés conformément au règlement d'emprunt 287-1-2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directive de changement A-11 et une dépense de 2 474,07 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 366-06-24

MARCHÉ PUBLIC – INSTALLATION D'UNE BASE POUR BORNES DE RECHARGE

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de la directive de changement C-05 concernant l'installation d'une base de béton pour bornes de recharge pour véhicules électriques;

CONSIDÉRANT QUE les travaux inclus à la directive de changement C-05 seront payés conformément au règlement d'emprunt 287-1-2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directive de changement C-05 et une dépense de 629,67 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 367-06-24

ADOPTION DE LA POLITIQUE D'ACCÈS AU MARCHÉ PUBLIC DE LA MATANIE RÉVISÉE (SAISON 2024)

CONSIDÉRANT la Politique d'accès au Marché public de La Matanie adoptée le 17 avril 2024 (résolution 262-04-24) et révisée le 1^{er} mai 2024 (résolution 283-05-24);

CONSIDÉRANT les modifications apportées pour préciser des éléments sur la disposition des lieux, l'emplacement des kiosques et la grille tarifaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

D'adopter la Politique d'accès au Marché public de La Matanie (saison 2024) révisée le 5 juin 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 368-06-24

OCTROI DU CONTRAT DE CONCIERGERIE AU MARCHÉ PUBLIC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE le nouveau marché public sera inauguré et débutera ses opérations d'ici le 22 juin 2024;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de confier un contrat pour des services de conciergerie pour toute la période d'opération du marché public en 2024;

CONSIDÉRANT QUE les frais relatifs à l'entretien du bâtiment sanitaire seront partagés entre la MRC et la Ville de Matane;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance des recommandations de la directrice du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'octroi du contrat de conciergerie au marché public, lequel a une valeur estimée de 7 600 \$ plus taxes, à l'entreprise Conciergerie Les anciens de la Baie-James selon les modalités suivantes :

- Contrat de 10 heures/semaine débutant le 22 juin 2024 et se terminant à la fin octobre;
- Taux de 40 \$ de l'heure.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 369-06-24

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT BIOALIMENTAIRE DU BAS-SAINT-LAURENT 2024-2026 – PROMOTION DU MARCHÉ PUBLIC

CONSIDÉRANT les besoins de financement pour assurer la promotion et le rayonnement régional du Marché public de La Matanie;

CONSIDÉRANT la possibilité de financement du Fonds de soutien au développement bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent, sous-volet 1.1, lequel peut atteindre 5 000 \$ et couvrir jusqu'à 50 % des dépenses admissibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière détaillée au Fonds de soutien au développement bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent pour le financement des

activités de promotion du marché public et ainsi accroître les achats de produits alimentaires régionaux;

QUE le directeur général, monsieur Olivier Banville, et/ou la directrice du service de développement territorial, madame Vanessa Caron, soient autorisés à déposer et à signer les documents en lien avec la demande d'aide financière.

ADOPTÉE

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 370-06-24

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité de fermer la séance.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet,
Gérald Beaulieu

(signé)

Le directeur général et greffier-trésorier,
Olivier Banville, urb.

Je, soussigné, Gérald Beaulieu, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet,
Gérald Beaulieu*